



CNESER plénier du 11 mars 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur de cabinet adjoint,
Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames et messieurs les membres du CNESER

Nos collègues sont en colère. Les racines de cette colère sont profondes et les motifs nombreux, si nombreux que la maigre plage de deux heures prévue ce matin pour le débat budgétaire et les propos liminaires ne saurait permettre de les expliciter. **En dehors de la question budgétaire, qui constitue l'essentiel de notre propos, nous mettrons l'accent sur deux de ces motifs.**

D'abord, **la réforme de la formation des enseignant-es et des conseillers principaux et conseillères principales d'éducation (FDE).** Nous sommes au même point que l'an dernier ; pas de bilan de l'existant, pas de concertations, pas de négociations, pas d'écoute de la part des ministères de l'expertise des actrices et acteurs de la formation sur la formation, la perspective d'un calendrier intenable... Nous attendons toujours la réponse du cabinet auquel nous avons communiqué nos inquiétudes et nos interrogations... Il y a trois semaines ! Or il semble que le dossier avance du côté du ministère de l'Éducation nationale (MEN). Il y a donc urgence à ce que le MESR soit associé.

Le SNESUP-FSU exige aujourd'hui l'ouverture d'un véritable groupe de travail MESR sur le projet de réforme de la FDE, incluant les organisations syndicales, et dont la première réunion doit avoir lieu très rapidement.

Ensuite **l'évaluation des formations par le HCERES.** Ce qu'il se passe pour la vague E est révoltant tant du point de vue du manque de considération du travail effectué par les équipes des universités que de celui des comités de visite dont les conclusions cette année ne conduisent pas aux mêmes avis que pour la vague précédente, avec un nombre d'avis défavorables ou réservés anormalement élevé. En outre, les délais pour répondre aux réserves ou rédiger les fiches projet sont flous et parfois extrêmement courts. Ces retours ont beaucoup affecté les collègues concernés et les protestations justifiées et nombreuses ont conduit le HCERES à modifier la formulation des avis. Mais cela ne répare pas le mal qui a été fait et ne change pas le fond de cette évaluation... Il faut faire réussir les élèves en li-

cence de mathématiques et la rendre plus attractive dit-on à un établissement de la vague E dont la licence de mathématiques se voit attribuer un avis défavorable - alors que, soit dit-en passant, son taux de réussite est meilleur que celui d'une grosse université de la vague C ; d'accord, on a besoin de mathématiciens. Est-ce que cela est possible compte tenu du profil des étudiant·es accueilli·es et des moyens dont l'université dispose ? Avec une réforme Blanquer qui a drastiquement diminué les viviers d'étudiant·es avec un profil mathématiques adapté ? une diminution des heures d'enseignement en licence par manque d'argent et d'enseignant·es qui gêne, voire empêche, la mise en place de dispositifs d'aide efficaces en première année reposant sur de l'humain, essentiel pour aider à la réussite ?

En effet l'évaluation est un jugement de conformité à un projet. **Le SNESUP-FSU exige une transparence totale sur le projet de l'HCERES, sur la désignation des expert·es et des comités et une remise à plat de critères inopérants pour prendre en compte les moyens, les conditions et les contraintes d'exercice des équipes. Dans l'immédiat, il est urgent de donner un calendrier raisonnable de réponse aux équipes.**

En ce qui concerne le budget, nous rappellerons d'abord les deux questions que nous avons posées et auxquelles nous espérons vivement que vous apporterez une réponse.

La première, que nous avons posée en séance en décembre 2024, concerne le résultat prévisionnel 2025 de l'ensemble des opérateurs du programme 150.

Dans la LFI 2024 (renseignée dans le jaune budgétaire, « opérateurs de l'État », annexe du projet de loi de finances 2025, p. 655) il avait été constaté un résultat prévisionnel 2024 de l'ensemble des universités du programme 150 en déficit de 1,091 Md€ (333,465 M€ de salaires et de fonctionnement et 758,452 M€ d'investissements). À combien le résultat prévisionnel 2025 s'élève-t-il dans ces trois dimensions ?

La seconde a trait aux fonds de roulement des universités.

Le 19 février 2025, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. Philippe Baptiste, a dit que les fonds de roulement des universités se montaient à 5 milliards d'euros, loin du milliard d'euros évoqués par Sylvie Retailleau ou des 1,5 Mds€ que l'on peut estimer à partir de Data ESR.

Quels calculs et quelles informations budgétaires permettent d'obtenir le montant de 5 milliards d'euros pour le fonds de roulement des universités ? Quel est le montant effectivement disponible ?

Le budget 2025 est historique à plus d'un titre.

- D'une part, il constitue la plus faible part accordée à la MIREES par un gouvernement depuis plus de 20 ans et la mise en œuvre de la LOLF ;
- D'autre part, pour la première fois, qui plus est en euros courants, la pré-notification de la SCSP 2025 des EPSCP est inférieure à celle de 2024 ! 33 Universités sur 69 voient leurs SCSP pré-notifiées diminuer d'une valeur cumulée s'élevant à 88,5 M€ tandis que 36 voient la leur légèrement progresser d'une valeur cumulée de 27,2 M€ d'où les plus de 60 M€ de coupes budgétaires.

Les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas épargnés.

Concernant l'ensemble des opérateurs du programme 150, le budget 2024 a conduit les établissements à prélever plus de 1,7 Md€ sur leurs fonds de roulement. Compte tenu de l'indigence du budget 2025 – dont l'augmentation sur le P150 ne vient que partiellement compenser de nouvelles charges et cotisations – il est prévisible que les fonds de roulement soient réduits à néant. Il a fallu presque 20 ans pour construire certaines de ces réserves et vous les aurez dilapidées en 2 ans sans même les mobiliser pour investir mais pour pallier l'insuffisance du budget de fonctionnement et du financement de la masse salariale. Quelles seront les marges de manœuvre en 2026 et 2027 ? Pensez-vous obtenir de meilleurs arbitrages ?

Cette année les mesures d'austérité sont imposées dans presque tous les établissements (gel de postes, fermeture de formation, baisse des capacités d'accueil, diminution des budgets de fonctionnement, absence d'investissement et de commande d'ouvrages dans les BU, ...). Concernant la répartition de cette pénurie sur laquelle nous devons nous exprimer, si certes, quelques établissements parmi les moins bien dotés de leur catégorie comme Montpellier 3 Paul Valéry pour les UTALLSHS ou Nîmes pour les UPhS voient leur pré-notification de SCSP progresser respectivement de 2,5 % et 1,5 %, cela ne leur permet pas de quitter la queue du classement de leur catégorie en SCSP par étudiant·e. C'est également le cas de l'Université d'Angers qui en ne progressant que de 0,22 % pointe toujours en dernière position des UPavS. La convergence des moyens nécessaire pour dispenser les missions de service public sur l'ensemble de notre territoire n'est toujours pas à l'ordre du jour, alors qu'il aurait suffi d'investir 1,4 Md€ pour réduire de moitié les inégalités de taux d'encadrement et de budget de fonctionnement par étudiant·e. C'est à la portée de notre économie si les responsables politiques en prennent conscience et le décident.

Alors que le nombre de bachelier·es devrait encore progresser au moins jusqu'en 2028, vous organisez la pénurie de places dans l'enseignement public et jetez les jeunes et leurs familles dans les filets d'un enseignement privé notamment lucratif sans scrupule que le gouvernement subventionne à coup de milliards via l'apprentissage et les crédits d'impôts, et dont on voit aujourd'hui les effets pervers avec l'affaire Galileo.

Le SNESUP-FSU revendique un budget du programme 150 en augmentation de 8 Md€ pour créer les 150 000 places manquantes, faire converger au plus haut les taux d'encadrement, financer la recherche, augmenter les salaires et assurer la rénovation immobilière.

Concernant la réforme des bourses, nous laisserons nos camarades étudiant·es s'exprimer à ce sujet.

Concernant le programme 172 dans ce budget 2025, il y a deux énormes absents dans la discussion sur la répartition d'aujourd'hui : les 7 Md€ du CIR et les milliards de France 2030.

Dès la page 4 de l'Annexe au projet de loi de finances pour 2025 consacrée au P172 on lit : « Par ailleurs, la dépense fiscale que constitue le crédit d'impôt recherche (CIR) est rattachée au programme 172. » A ce titre, il fait amplement partie de la répartition budgétaire et, sans recommencer une énième fois notre analyse du CIR, nous en demandons la suppression et une répartition des crédits ainsi libérés en faveur de la recherche publique.

Quant aux financements de France 2030. Ils sont mentionnés dans plus de 10 % des pages du document pré-cité. Ils font donc bel et bien partie du programme 172 et nous contestons

que leur répartition ne soit pas à la main du ministère et qu'elle sorte du champ de compétence du CNESER. Des programmes de recherche ambitieux doivent pouvoir être financés et ils doivent être décidés avec la pleine participation des acteurs et actrices de la recherche. Leur financement doit passer par des dotations budgétaires aux établissements de la recherche publique. Charge à eux de mener des débats avec la communauté, recevoir des avis des pairs scientifiques et procéder à des arbitrages.

Ceci est d'autant plus actuel que, Monsieur le Ministre Philippe Baptiste, vous énoncez une volonté de renforcer les dotations de base au détriment des trop nombreux appels d'offre. Sauf que la première mesure budgétaire est justement de couper les budgets du CNRS et de l'INSERM (et ce d'autant plus au vu de la non compensation de mesures salariales comme le CAS pension). La coupe de 100 M€ dans le budget du CNRS est même doublement scandaleuse de ce point de vue. Elle se justifierait par une trésorerie excessive. Mais cette trésorerie est la conséquence des nombreux appels d'offre qui confient des sommes toujours plus importantes aux établissements pour des dépenses à venir sur plusieurs années, mais aussi par des mesures de précaution des acteurs qui n'ont plus d'espoir d'avoir des dotations de base. On comprend bien que le budget s'inquiète d'endetter l'État pour des investissements qui ne sont réalisés qu'avec retard, alors que les intérêts eux courent. On peut ainsi estimer que les 1 Md€ de l'ANR ne sont dépensés sur l'année qu'au quart, les 3 autres quarts sont dépensés graduellement sur les années suivantes. 750 M€ d'euros budgétaires dormants alors que l'on pourrait faire plus simple et pour moins cher en procédant par des dotations de base aux laboratoires. Nous contestons les coupes budgétaires et autres très faibles augmentations au regard de l'inflation dans les EPST et sommes favorables à un vrai signal de répartition en défaveur des appels à projets.

Pour finir, nous avons un fort doute sur vos annonces de hausses d'emploi. Vous parlez de +164 emplois sous plafond. Où sont-ils ? L'annexe au projet de loi de finances reprend ce chiffre avec un tableau où des 164 emplois sont immédiatement soustraits par -164 « Abatte-ments techniques ». C'est un pur jeu d'écriture alors que concrètement l'emploi financé sur subvention d'État diminue, par exemple de 200 emplois par an au CNRS (chiffres des derniers rapports sociaux uniques). Les seules véritables hausses étayées dans les documents fournis sont +40 transferts de l'IRSN vers le CEA. Il doit y avoir une véritable programmation de l'emploi à la hausse en France pour accompagner la progression budgétaire pour atteindre les 1 % du PIB consacrés à la recherche publique. Il n'y a rien de tel dans le budget 2025.

Vous l'aurez compris nous ne voterons pas cette répartition, et nous considérons que ce budget 2025 est indécent.

Nous vous remercions de votre attention.